

Communiqué de presse

FRENCH BEE MAINTIEN SES VOLS ENTRE LA POLYNESIE ET LA METROPOLE EN ADAPTANT SES FREQUENCES

Paris/Orly - Le 12 février 2021

Ces deux dernières semaines, l'évolution de la situation sanitaire française a appelé à la mise en place de mesures sanitaires qui restreignent les déplacements. Ces décisions imposent, par conséquent, un nouveau dimensionnement du programme des vols de la compagnie pour les prochaines semaines. Ces mesures prises par les autorités et visant à restreindre significativement les échanges aériens, conduisent French bee à réduire son programme tout en maintenant la desserte vers et depuis la Polynésie française.

Ces modifications seront en vigueur jusqu'au 04 mars 2021.

Vols Papeete - Paris-Orly

- Le vol BF713 Papeete – Orly du jeudi 18 février est maintenu, son départ est prévu à 23h30 (heure Papeete)
- Le vol BF713 Papeete – Orly du jeudi 25 février est annulé. Les passagers prévus sur ce vol sont invités à anticiper leur départ ou à le reporter sur les vols suivants dont celui du 4 mars.
- Le vol BF713 Papeete – Orly du jeudi 04 mars est maintenu, son départ est prévu à 23h30 (heure Papeete)

Vols Paris-Orly - Papeete

- Le vol BF712 Paris-Orly – Papeete du mercredi 17 février est maintenu, son départ est prévu à 10h00 (heure Paris)
- Le vol BF712 Paris-Orly- Papeete du mercredi 24 février est annulé. Les passagers prévus sur ce vol sont invités à anticiper leur départ ou à le reporter sur les vols suivants.
- Le vol BF712 Paris-Orly – Papeete du mercredi 03 mars est maintenu, son départ est prévu à 10h00 (heure Paris)

Depuis le 10 février 2021, les vols French bee effectuent une escale technique à Pointe-à-Pitre.

French bee invite les passagers qui souhaitent anticiper ou reporter leur vol à modifier leur réservation en ligne sur le site web [French bee](#), rubrique « Gérer ma réservation »

Les passagers concernés peuvent entrer en contact avec la compagnie en consultant la page contact du site web www.frenchbee.com ou depuis la Polynésie Française, appeler le : 40 42 90 90 (prix d'un appel local)

Sophie Hocquez, Directrice commerciale de French bee, déclare : *« Les circonstances actuelles nous contraignent à ajuster l'ensemble de notre programme de vols, nous avons cependant à cœur de maintenir nos liaisons vers et depuis la Polynésie française dans le strict respect des mesures sanitaires définies par les Autorités locales et nationales. Tous nos passagers concernés par ces modifications ont été ou seront contactés individuellement afin de trouver la meilleure solution de retour vers la Métropole ou vers Tahiti, dans le respect des conditions d'entrée sur les territoires. »*

Pour rappel, les conditions d'entrée en Polynésie et en Métropole décidées par les autorités :

A compter du 3 février, les déplacements vers la Polynésie Française sont uniquement autorisés pour les motifs suivants :

- Motif impérieux d'ordre personnel ou familial (y compris le retour à domicile);
- Motif de santé relevant de l'urgence ;
- Motif professionnel ne pouvant être différé.

Le motif touristique, qui permettait de se rendre en Polynésie française, est supprimé.

Chaque personne voyageant vers la Polynésie doit être en mesure de :

1- Présenter à l'embarquement une attestation de déplacement dérogatoire répondant à l'un des trois motifs impérieux.

2- Présenter à l'embarquement une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne présente pas de symptôme d'infection au COVID-19 et n'a pas été en contact avec un cas confirmé de COVID-19.

3- Remplir un formulaire numérique sanitaire d'engagement sur l'honneur, au plus tôt 72h avant le départ. Ce formulaire sanitaire d'engagement se remplit en ligne sur la plateforme numérique dédiée ETIS.pf [Electronic Travel Information System]
[Accéder au site etis.pf](#)

4- Pour tous les passagers âgés de 11 ans et plus, présenter à l'enregistrement le résultat d'un test négatif RT-PCR réalisé au plus tôt 3 jours avant le départ.

A défaut d'en obtenir le résultat dans les temps utiles, une attestation de laboratoire confirmant la réalisation du test RT-PCR doit être présentée, associée à un résultat négatif à un test antigénique daté de moins de 72h réalisé par un médecin, un infirmier, un pharmacien ou dans un laboratoire. La date de prélèvement doit obligatoirement figurer sur les résultats.

5- Depuis le 9 février 2021, à leur arrivée en Polynésie française, les voyageurs ont l'obligation de **réaliser une quatorzaine stricte** qui pourra être effectuée à domicile si la personne atteste

qu'elle peut être réalisée sans risque de croiser une tierce personne et sans risque de contamination.

Au départ de la Polynésie Française

Depuis le 3 février et jusqu'à nouvel ordre, les déplacements de la Polynésie française vers la France métropolitaine sont uniquement autorisés pour les motifs suivants :

- Motif impérieux d'ordre personnel ou familial (y compris retour à domicile);
- Motif de santé relevant de l'urgence ;
- Motif professionnel ne pouvant être différé.

Chaque voyageur doit être en mesure de :

1- Présenter à l'embarquement une attestation de déplacement dérogatoire répondant à l'un des trois motifs impérieux.

2- Présenter à l'embarquement une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne présente pas de symptôme d'infection au COVID-19

Contact presse

French bee c/o Article Onze – Pauline Potiron
Tel : 01 55 60 30 00 – 07 88 58 16 97
Courriel : ppotiron@articleonze.com

A propos de French bee

1ère compagnie aérienne française low cost et long-courrier, French bee (précédemment French blue) est une filiale du Groupe Dubreuil. La compagnie propose depuis Paris-Orly 4 jusqu'à 10 fréquences par semaine vers La Réunion et 3 fréquences par semaine vers Tahiti en Polynésie française et San Francisco aux Etats-Unis. A partir du 10 juin 2020, French bee reliera également Paris à New York. French bee opère une flotte composée de 3 Airbus A350, sous pavillon français. www.frenchbee.com

A propos du Groupe Dubreuil

Le groupe Dubreuil a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires consolidé de 2,2 milliards d'euros. Les activités autour de la Distribution comptent pour deux tiers du chiffre d'affaires et l'Aérien pour le tiers restant : Automobile (38% du CA), les Energies (8%), les matériels TP (10%), le Machinisme Agricole (10%), le Poids Lourd (1%), l'Hôtellerie et l'Immobilier (1%), et le transport Aérien avec Air Caraïbes et French bee (32%). www.groupedubreuil.com

